

L'ORGUE TISSEAU DE SAINTE-MARGUERITE A LIEGE

R. FORGEUR

L'activité du facteur Jean-Baptiste Tisseau a déjà été esquissée par quelques chercheurs.

Né à Mons, vers 1711, il s'installa à Liège où il résidait en 1740, dans la paroisse de la Madeleine. Il restaura les orgues de la collégiale de Huy et du Neufmoustier dans la même ville en 1742 et celui de Notre-Dame des Anges à Liège en 1746 (1).

Un ensemble de quatre documents trouvés récemment par Monsieur Nestor Mélon, permet de mieux connaître la conception organistique de Tisseau. Il s'était engagé vis-à-vis de la fabrique d'église Sainte-Marguerite à Liège à construire un orgue de 4 pieds avec la caisse. L'instrument ne donna pas satisfaction et le propriétaire fit faire une « enquête » par devant les échevins de Liège (2), en septembre 1797. Les deux parties désignèrent un expert chargé de répondre aux questions posées; la fabrique nomma le révérend Hubert Renotte, organiste de la cathédrale (3) tandis que Tisseau confia à Pascal Houbart la défense de ses intérêts. Questions et réponses furent transcrites par le prélocuteur, c'est-à-dire l'avocat, Catoz qui, après les avoir griffonnées, inscrivit au bas de chaque acte « mérité 10 pattards » (soit un demi florin) ou 15 patars.

Une édition intégrale de ces actes ne me semble pas justifiée mais un résumé permettra de connaître les conditions de travail du facteur. J'ai joint les réponses aux questions pour aider le lecteur. (Voir annexes.)

Il ressort de la lecture de ces documents que l'orgue avait un seul clavier et 12 jeux dont les plus graves étaient des 4'.

La disposition était : montre 4', bourdon 4' bouché, prestant 4, doublette, flûte, nasard, tierce, cymballe II, cornet de 24 notes, fourniture III, trompette coupée et voix humaine coupée, soit 5 fondamentaux, 2 mutations, 3 mixtures et 2 anches.

Il a coûté 900 florins brabant Liège; il était dépourvu de volets (4) et de portes de fermeture des claviers; cependant les membres du conseil de fabrique s'attendaient à ce que le facteur en pose. Les touches du clavier étaient recouvertes d'os et les demi-tons sculptés dans l'ébène (5).

Lors du procès, les experts estimèrent l'orgue bon, bien construit et suffisant pour le prix jugé très bas. Le menuisier par contre fit de nettes réserves au sujet du buffet. L'issue du procès n'est pas connue.

Je ne connais pas la suite de l'histoire de l'orgue de Tisseau. Il n'est pas exclu qu'il fut vendu lors de la destruction de l'église en 1868. Il ne semble

pas avoir été remplacé dans la nouvelle église, l'actuelle, car le 12 février 1893, on inaugura un nouvel orgue qui n'était autre que celui de l'hospice des incurables, rue du Vertbois, converti depuis quelques mois en orphelinat (6). Il s'agit très probablement du Clérinx actuel, qui d'après Monsieur Humblet serait un des mieux conservés de ce facteur (7). Il ne peut-être question de l'orgue à deux claviers construit en 1787 par Matthieu Graindorge pour l'hospice de Cornillon, transféré à celui du Vertbois vers 1846 (8) et remplacé par celui qui, en 1892, sera transféré à Sainte-Marguerite.

Le Tisseau fut probablement vendu vers 1868 à une église ou à un couvent qu'un heureux chercheur identifiera peut-être... un jour.

NOTES

1. J. YERNAUX, *Orgues et organistes du pays mosan*, dans *Bull. Soc. Bibl. Liégeois* 14 (1937) 77 - J. BREUER, *Documents pour servir à l'histoire de la facture d'orgue dans les Pays-Bas*, dans *Chron. archéol. Pays de Liège* 19 (1928) 83 - E. DE VOS, *Organiers et orgues à Huy*, dans *L'Orgnalste*, 2^{me} année, 1970, n° 1.
2. A.E.L. *Echevins de Liège*. Enquêtes 195. Je remercie vivement Monsieur Mélon qui m'a fait connaître ces documents.
3. J. QUITIN a rédigé sa biographie dans *B.I.A.L.* 80 (1967) 56-58. Mr Philippe Mercier étudie ses œuvres dont certaines viennent d'être éditées en disque « Musique en Wallonie ». Je n'ai pu identifier les autres experts.
4. Les orgues d'Elsaute et de Tihange (1774) en ont encore reçu.
5. Le clavier du portatif peint par Van Eyck dans « L'Agneau Mystique » est déjà ainsi comme l'orgue du jubé de la cathédrale de oBis-le-Duc, 1617. M.A. VENTE, *Die Brabanter Orgel*, Adam, 1958, p. 181. Cependant cette manière de faire est qualifiée de « moderne » en 1854 par Merklin. A.E.L. *Fonds paroisse St-Jacques*, n° 1.
6. GAZETTE DE LIEGE du jeudi 16 février 1893, p. 2, col. 4.
7. DE PRAESTANT, 12 (1960) 99.
8. T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, II, 448. — R. HANKART, *Le patrimoine artistique de l'église de Cornillon*, dans *Bull. Le Vieux-Liège*, 7 (1966) 97. Cet orgue possédait un grand-orgue et un positif dans le soubassement.

ANNEXES

Questions posées par la Fabrique et réponses des experts, le 14 septembre 1737.

- 1) Le bourdon 4' est-il neuf et sonnait 8' ? Il est neuf et bon.
- 2) Le prestant est-il de 4' et fort assez pour un orgue de 4' ? Oui.

- 3) La doublette et le « nassard » sont-ils entiers ? Oui.
- 4) La tierce et la cymballe de deux tuyaux sont-elles neuves et bonnes ? Oui ; elles conviennent pour un orgue de 4'.
- 5) Le cornet est-il de 24 touches, neuf et bon ? Oui.
- 6) La flûte et fourniture de trois tuyaux sont-elles « proportionnées pour un orgue de 4' » ? Oui.
- 7) La trompette basse et haute est-elle entière ? Oui. N'est-elle pas trop basse et « non proportionnée avec le corps de l'orgue » ? Non.
- 8) La voix humaine coupée est-elle entière ? Oui avec deux registres.
- 9) L'orgue est-elle « belle et dans un bon état, recevable de 12 jeux, conformément au marché qui joint ? (9) Oui et ils ne la feraient pas eux-mêmes à ce prix ; « ils n'y trouveraient pas leur compte ».

Questions posées par le facteur Tisseau et réponses des experts :

- 1) Est-il vrai qu'un orgue, quoique très perfectionné et reconnu tel, peut, au moindre changement de temps, se déranger, surtout les jeux d'anches ? Oui.
- 2) « Peut-on se plaindre d'un orgue de 4' tel que celui visité, pour le prix de 900 florins brabant » ? Non.
- 3) N'est-il pas vrai que ce n'est pas aux frais du facteur qu'on met des vollets ou rideaux, quand il n'est pas spécifié dans le contrat ? L'entrepreneur n'est obligé à rien d'autre que ce qui est repris dans son contrat.

Signé Hubert Renotte et Paschal Hubart.

Questions posées par la Fabrique à Pierre-Jean de Keynse, maître menuisier et réponses de celui-ci, le 13 septembre.

- 1) La caisse est-elle bien faite, proportionnée à l'orgue ? Oui, sauf deux tuyaux qui « outrepassent en hauteur et qui se trouvent recouverts fort malproprement ».
- 2) Le bois utilisé est-il très beau ? Il est assez bon dans son espèce mais assez mince en certains endroits.
- 3) Le bois utilisé n'est-il pas rempli de nœuds et laid ? Certains panneaux ont quelques nœuds mais ne sont pas moins solides pour cela.
- 4) La caisse est-elle « bien travaillée et jointe dans tous les endroits requis » ? Elle pourrait être faite plus proprement et même plus solidement.
- 5) Est-elle de très beau bois de chêne ou pas ? Il se trouve en quelques endroits de l'aubier « ou mort bois ».

Questions posées au même, par la Fabrique, le lendemain.

- 1) La caisse est-elle proportionnée aux jeux qu'elle contient ? Est-il convenu de sa façon ou dessin, dans le contrat ? Il n'a pas vu de dessin.

- 2) La façade de la caisse qui est vis-à-vis de l'autel « est-elle dans l'ordre pour faire paraître un orgue de 4' ? » Oui.
- 3) Un ouvrage doit-il être aussi beau dans les parties intérieures et du côté de la muraille ? Si, mais elles doivent néanmoins être solides tant par les bois que par la façon ».
- 4) Le facteur s'étant engagé à faire l'orgue et la caisse, est-il tenu à fermer la face arrière et à enfermer le clavier, à faire des volets ou rideaux ? Le clavier doit être enfermé pour être « à l'abri des insultes qu'on pourrait y faire » et être à l'abri de la poussière ; ne pas le faire n'est pas à l'honneur de l'entrepreneur. Pour le reste, il faut s'en référer au contrat.
- 5) Est-il vrai que les claviers sont d'os et les feintes, d'ébène ? Tous les claviers sont ornés comme il est mentionné dans l'acte présent ou « autrement selon la pensée de l'ouvrier ».
- 6) La caisse a-t-elle plus d'ornements de sculptures qu'il est convenu ? On ne peut répondre sans voir le dessin.
- 7) La caisse est-elle de beau bois de chêne selon les normes du contrat ? Voyez mes réponses aux points 2, 3 et 4 de l'interrogatoire du 13 courant.
- 8) Combien demandez-vous pour faire une caisse semblable avec tout ce qui en dépend ?

Je ne puis répondre ; ayant visité l'orgue hier pour en connaître la qualité du bois, je n'en ai pas examiné la valeur. Je veux bien y retourner une autre fois.

Signé P. Deheisse, maître menuisier.

9. Il n'y est pas.

Ir. Bernard Pels-D'Hondt

FACTEUR D'ORGUES

3170 HERSELT

Tél. (014) 54 46 57